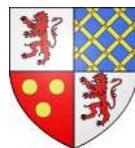


## Commune d'ORLIAC-DE-BAR



Le conseil municipal est convoqué le 16 septembre 2025 pour une réunion le 22 septembre 2025 à 20h30.

Membres présents : Bruno FLEURY, Yves FLEURY, Nadine JAVION, Maxime LAMARQUE, Chrystelle MATHIS, Karine SIMBELIE, Francis SIMBILLE et Mario VISCA.

Absents : Yves CHAPPAZ, Laura BECOT (pouvoir à Bruno FLEURY) et Luc WIART (pouvoir à François SIMBILLE).

Effectif en exercice du conseil : 11.

Présents ou représentés : 10

Majorité absolue : 6.

### Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2025
- Déclassement et aliénation de chemins ruraux – Résultat de l'enquête publique.
- Loyer du logement du 8 rue de l'église.
- Règlement de la cantine.
- Budget 2025- Décision modificative n°3.
- Repas et colis de fin d'année pour les aînés.

**Mr Mario VISCA est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.**

**Le procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.**

#### **- Délibération n°2025-36 - Déclassement de chemins ruraux – Résultat de l'enquête publique.**

Suite à aux délibérations des 14 février et 4 juillet 2025, relative au projet de déclassement et d'aliénation de deux chemins ruraux (au bourg et à Lachaud), l'enquête publique a été réalisée entre le 18 août et 1er septembre 2025. Mme Marie-France DESBARATS commissaire enquêtatrice a rendu le 16 septembre dernier, un **avis favorable** à ce déclassement et à l'aliénation (rapport en pièce jointe).

Mr le maire demande au conseil de l'autoriser à procéder au déclassement et à l'aliénation de ces chemins.

A l'unanimité le conseil autorise :

- le déclassement des chemins concernés et leur aliénation,
- autorise le maire à confier à maître PATIER, notaire à TULLE, les cessions :
  - à monsieur Daniel CUEILLE de la parcelle section B n°1089 pour un montant de 1 240€,
  - à mr et mme GOREL de la parcelle section C n°1034 pour un montant de 1 500€.

#### **- Délibération n°2025-37 - Loyer du logement du 8 rue de l'église.**

Mr le maire propose la location du duplex de 115m<sup>2</sup> du 8 rue de l'église, à un des deux gérants de l'auberge communale et de modifier la délibération du 4 juillet dernier afin de fixer le loyer à 555€ (au lieu de 655€).

A l'unanimité, le conseil décide de fixer le loyer mensuel du duplex du 8 rue de l'église à 555€.

#### **- Délibération n°2025-38 - Règlement de la cantine.**

Mr le maire propose au conseil l'examen d'un règlement relatif au fonctionnement de la cantine (en pièce jointe).

A l'unanimité, le conseil adopte le règlement du fonctionnement de la cantine qui sera remis aux parents des élèves d'Orliac-de-Bar.

#### **- Délibération n°2025-39 Budget 2025 - DM3**

A l'unanimité, le conseil approuve la décision modificative n°3 du budget 2025.

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DM3</b>
75888	Autres produits de gestion courante	4 000€
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>4 000€</b>
023	Virt vers la section d'investissement	4 000€
	<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>4 000€</b>
	<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>DM2</b>
165	Dépôts et cautionnements	2 500€
021	Virt de la section de fonctionnement	4 000€
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 500€</b>
165	Dépôts et cautionnements	2 500€
021 - 2131	Bâtiments publics	4 000€
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>6 500€</b>

**- Délibération n°2025-40 Repas et colis de fin d'année aux aînés ;**

A l'unanimité, le conseil autorise le maire à :

- Organiser un repas pour les aînés à l'auberge 'Au bon repaire' et à négocier le menu pour un prix de 30€ maximum. La date de ce repas est fixée au 14 décembre 2025 à 12h30.
- Procéder à l'achat d'un colis pour les aînés en structure d'accueil ou dans l'incapacité physique de se déplacer, colis d'une valeur de 30€ maximum. Mme Christelle MATHIS, maire adjointe, est chargé de cet achat.

**Questions diverses :**

- Mr le maire informe le conseil sur le retour au musée de Tulle du portrait du général MARTINIE. Cette œuvre propriété de ce musée va faire l'objet d'une remise en état et y sera mis en exposition à l'issue de cette restauration. Aucune trace de mise à disposition de cette œuvre à la commune d'Orliac-de-Bar n'ayant été retrouvée, elle retournera donc à TULLE.

- La situation des chats errants reste compliquée au BOURG, à NEUVIAILLE et surtout au MAS. Les captures en vue d'une stérilisation vont se poursuivre. Le conseil déplore l'attitude certains propriétaires qui ne font stériliser leurs animaux et les laissent divaguer.

- Les prochaines réunions du conseil sont fixées comme suit :

- 11 novembre 2025 à 11h30 après la cérémonie.
- 14 décembre 2025 à 11h avant le repas des anciens.

La dernière réunion de la mandature se tiendra fin janvier début février et sera suivie d'un repas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

A ORLIAC-DE-BAR, le 22 septembre 2025.

Le maire  
Bruno FLEURY

Le secrétaire de séance  
Mario VISCA